



Norme internationale

ISO 14019-1

Informations en matière de durabilité —

Partie 1:

Principes généraux et exigences standards pour leur validation et leur vérification

(<https://standards.iteh.ai>)

Document Preview

Sustainability information —

Part 1: General principles and requirements for validation and verification

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/iso/1a8d4c4b-4631-49e0-950c-c8e9a36d4e26/iso-14019-1-2026>

**iTeh Standards
(<https://standards.iteh.ai>)
Document Preview**

[ISO 14019-1:2026](#)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/iso/1a8d4c4b-4631-49e0-950c-c8e9a36d4e26/iso-14019-1-2026>



DOCUMENT PROTÉGÉ PAR COPYRIGHT

© ISO 2026

Tous droits réservés. Sauf prescription différente ou nécessité dans le contexte de sa mise en œuvre, aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie, ou la diffusion sur l'internet ou sur un intranet, sans autorisation écrite préalable. Une autorisation peut être demandée à l'ISO à l'adresse ci-après ou au comité membre de l'ISO dans le pays du demandeur.

ISO copyright office
Case postale 401 • Ch. de Blandonnet 8
CH-1214 Vernier, Genève
Tél.: +41 22 749 01 11
E-mail: copyright@iso.org
Web: www.iso.org

Publié en Suisse

Sommaire

Page

Avant-propos	v
Introduction	vi
1 Domaine d'application	1
2 Références normatives	1
3 Termes et définitions	1
3.1 Termes relatifs aux informations en matière de durabilité	2
3.2 Termes employés dans le cadre de la validation et de la vérification des informations déclarées en matière de durabilité	4
3.3 Termes relatifs aux entités impliquées dans la validation et la vérification des informations déclarées en matière de durabilité	10
4 Principes relatifs au processus de validation/vérification	13
4.1 Généralités	13
4.2 Approche fondée sur des preuves et échantillonnage	13
4.3 Cohérence et documentation	13
4.4 Impartialité	13
4.5 Compétence et capacité	14
4.6 Confidentialité	14
4.7 Intégrité	14
4.8 Restitution impartiale	14
4.9 Diligence professionnelle	14
4.10 Jugement professionnel	15
5 Informations déclarées en matière de durabilité	15
5.1 Généralités	15
5.2 Informations quantitatives et qualitatives	16
5.3 Différence entre données et informations	17
6 Avis d'assurance et autres livrables	17
6.1 Généralités	17
6.2 Avis d'assurance	18
6.3 Engagements mixtes	18
6.4 Élaboration du livrable et son format	19
7 Programme de validation/vérification	19
7.1 Généralités	19
7.2 Description des informations déclarées en matière de durabilité	20
7.3 Exigences et critères spécifiés s'appliquant aux informations déclarées en matière de durabilité	20
7.4 Exigences et critères pour la réalisation de la validation/vérification	21
7.5 Règles, procédures et compétences pour les activités de validation/vérification	21
7.6 Catégories de livrables de validation/vérification	22
8 Processus de validation et de vérification	22
Annexe A (informative) Comparaison terminologique entre l'évaluation de la conformité (ISO/IEC) et l'assurance (ISSA 5000)	23
Annexe B (informative) Utilisateurs cibles et parties intéressées	24
Annexe C (informative) Informations déclarées en matière de durabilité	28
Annexe D (informative) Livrables des activités de validation et de vérification	34
Annexe E (informative) Déclarations d'assurance et avis d'assurance	36
Annexe F (informative) Référence à la validation/vérification et marques de validation/vérification	46

Annexe G (informative) Exemple de rapports de faits constatés (rapports sur les procédures convenues)	49
Annexe H (informative) Évaluation des informations provenant de systèmes d'intelligence artificielle	53
Bibliographie	54

**iTeh Standards
(<https://standards.iteh.ai>)
Document Preview**

[ISO 14019-1:2026](#)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/iso/1a8d4c4b-4631-49e0-950c-c8e9a36d4e26/iso-14019-1-2026>

Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est en général confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique créé à cet effet. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO participent également aux travaux. L'ISO collabore étroitement avec la Commission électrotechnique internationale (IEC) en ce qui concerne la normalisation électrotechnique.

Les procédures utilisées pour élaborer le présent document et celles destinées à sa mise à jour sont décrites dans les Directives ISO/IEC, Partie 1. Il convient, en particulier, de prendre note des différents critères d'approbation requis pour les différents types de documents ISO. Le présent document a été rédigé conformément aux règles de rédaction données dans les Directives ISO/IEC, Partie 2 (voir www.iso.org/directives).

L'ISO attire l'attention sur le fait que la mise en application du présent document peut entraîner l'utilisation d'un ou de plusieurs brevets. L'ISO ne prend pas position quant à la preuve, à la validité et à l'applicabilité de tout droit de brevet revendiqué à cet égard. À la date de publication du présent document, l'ISO n'avait pas reçu notification qu'un ou plusieurs brevets pouvaient être nécessaires à sa mise en application. Toutefois, il y a lieu d'avertir les responsables de la mise en application du présent document que des informations plus récentes sont susceptibles de figurer dans la base de données de brevets, disponible à l'adresse www.iso.org/brevets. L'ISO ne saurait être tenue pour responsable de ne pas avoir identifié tout ou partie de tels droits de propriété.

Les appellations commerciales éventuellement mentionnées dans le présent document sont données pour information, par souci de commodité, à l'intention des utilisateurs et ne sauraient constituer un engagement.

Pour une explication de la nature volontaire des normes, la signification des termes et expressions spécifiques de l'ISO liés à l'évaluation de la conformité, ou pour toute information au sujet de l'adhésion de l'ISO aux principes de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) concernant les obstacles techniques au commerce (OTC), voir www.iso.org/avant-propos.

Le présent document a été élaboré par le comité technique ISO/TC 207, *Management environnemental*, sous-comité SC 2, *Audit d'environnement et investigations environnementales associées*, en collaboration avec le comité technique CEN/CLC/JTC 1, *Critères applicables aux organismes d'évaluation de la conformité*, du Comité européen de normalisation (CEN) conformément à l'Accord de coopération technique entre l'ISO et le CEN (Accord de Vienne), et en collaboration avec l'ISO/CASCO, *Comité pour l'évaluation de la conformité*.

Une liste de toutes les parties de la série ISO 14019 se trouve sur le site web de l'ISO.

Il convient que l'utilisateur adresse tout retour d'information ou toute question concernant le présent document à l'organisme national de normalisation de son pays. Une liste exhaustive desdits organismes se trouve à l'adresse www.iso.org/fr/members.html.

Introduction

Compte tenu de la demande croissante du public et de l'avancée des dispositions légales (réglementaires et contractuelles) en ce qui concerne les déclarations, divulgations et communications d'informations en matière de durabilité, un besoin significatif du marché a été identifié pour la validation, la vérification et l'assurance de ces informations.

Des normes sont nécessaires à la fois pour:

- l'identification du système métrique et des indicateurs, la surveillance, la compilation, la communication, la déclaration et la divulgation d'informations sur les questions de durabilité (à savoir les questions environnementales, sociales et de gouvernance [ESG]);
- des approches harmonisées pour la validation/vérification et l'assurance de ces informations.

Des informations en matière de durabilité validées et vérifiées peuvent être utilisées pour la prise de décision, y compris des décisions d'investissement, des décisions d'approvisionnement ou pour les choix individuels lors d'achats de biens de consommation, l'utilisation de services et le choix du lieu de travail.

Dans le présent document, seules les informations en matière de durabilité qui sont déclarées par une partie responsable font l'objet de la validation/vérification. Les organismes de validation/vérification évaluent si les informations déclarées en matière de durabilité satisfont et respectent les exigences et critères spécifiés.

Les exigences et critères spécifiés sont définis par un programme de validation/vérification qui peut être un programme de rapports réglementaires obligatoires ou un programme volontaire pour un secteur ou une question spécifique concernant la durabilité. Le résultat de la réalisation d'une validation/vérification peut être la délivrance d'un avis d'assurance qui atteste que:

- les exigences et les critères spécifiés ont été satisfaits;
- le caractère raisonnable des hypothèses, limitations et méthodes qui soutiennent les informations déclarées en matière de durabilité concernant un résultat futur a été validé;
- l'exactitude d'importance significative et la représentation fidèle des données et informations historiques ont été vérifiées.

NOTE //sta Le principal résultat des activités de validation/vérification selon la série ISO 14019 est un avis d'assurance. En outre, la série ISO 14019 permet d'obtenir divers résultats ou livrables de non-assurance. Le livrable choisi pour chaque activité de validation/vérification spécifique (c'est-à-dire un avis d'assurance ou un livrable de non-assurance) est spécifié dans le programme de validation/vérification concerné et confirmé entre l'organisme de validation et de vérification et son client dans un accord d'engagement spécifique. Les livrables de non-assurance comprennent les rapports de faits constatés basés sur les rapports sur les procédures convenues, les rapports de constatations et les rapports de preuves. Ces livrables de non-assurance peuvent être appropriés dans les situations où un avis d'assurance n'est pas requis (par exemple dans le cadre de l'établissement d'un rapport volontaire ou interne, d'un rapport provenant d'organisations en amont ou en aval de la chaîne de valeur, pour les petites et moyennes entreprises (PME), dans les situations où un renforcement des capacités est entrepris ou lorsque le coût d'un avis d'assurance est prohibitif) (voir l'[Annexe D](#) pour plus d'informations).

L'objectif général de la validation/vérification est de donner confiance aux utilisateurs cibles quant au fait que les informations déclarées en matière de durabilité correspondent à la réalité, qu'elles peuvent être utilisées pour l'objectif défini et qu'elles satisfont aux exigences et critères spécifiés. Cette confiance est assurée par un processus de validation ou de vérification impartial mis en œuvre par un validateur/vérificateur compétent.

Les parties qui trouvent un intérêt à la validation/vérification comprennent, sans toutefois s'y limiter:

- les clients des organismes de validation/vérification;
- les propriétaires de programmes de validation/vérification et autres rédacteurs de normes;
- les autorités de réglementation;

- les utilisateurs cibles d'informations déclarées en matière de durabilité validées/vérifiées (par exemple, investisseurs, partenaires de la chaîne d'approvisionnement, organismes industriels, organisations non gouvernementales (ONG), consommateurs) et autres parties intéressées;
- les organismes d'accréditation.

Il convient que les cadres, les principes et les processus guidant les méthodologies de validation/vérification soient compatibles avec l'infrastructure de la qualité internationalement reconnue (normalisation, évaluation de la conformité par la validation et la vérification, évaluation par des pairs, accréditation). En outre, l'élaboration de ces méthodologies en tant que Normes internationales permet à toutes les parties intéressées, en particulier celles qui ont des structures déjà mises en œuvre et des instruments existants, de participer.

Les normes relatives à la déclaration et à la communication d'informations en matière de durabilité (déjà existantes ou en cours de développement) concernent, par exemple, les organismes (par exemple, les sociétés cotées ou les fournisseurs) qui sont de plus en plus incités à établir des rapports sur des questions d'ESG ou de durabilité spécifiques en vertu de dispositions volontaires ou obligatoires (par exemple, comme un prérequis pour accéder à une chaîne d'approvisionnement ou à un marché, une condition préalable aux appels d'offres et aux marchés publics, dans le cadre des marchés financiers ou des rapports annuels réglementaires).

Dans le cadre juridique actuel de nombreux pays et régions, le système international d'évaluation de la conformité et sa reconnaissance (par exemple, par le biais d'accords multilatéraux entre les organismes d'accréditation) ainsi que des outils d'évaluation et de confirmation fiables des informations déclarées (réclamations, rapports, etc.) existent déjà.

Les parties intéressées par des informations qualitativement fiables et quantitativement comparables bénéficieront de processus de validation/vérification normalisés mis en œuvre par des entités juridiques qui satisfont aux exigences de l'ISO/IEC 17029.

Bien que la validation et la vérification entraînent toutes deux une confirmation des informations déclarées, leur exécution diffère considérablement. Dans le cadre d'une vérification, l'évaluation des données historiques au regard d'énoncés véridiques et corrects nécessite des approches méthodologiques différentes de celle visant à déterminer si les déclarations sur un objectif prévu ou un effet futur sont raisonnables et plausibles dans le cadre d'une validation. Par conséquent, cette série inclut des documents distincts pour le processus de validation (voir l'ISO 14019-3¹⁾) et le processus de vérification (voir l'ISO 14019-2).

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/iso/1a8d4c4b-4631-49e0-950c-c8e9a36d4e26/iso-14019-1-2026>
En ce qui concerne le type d'information à valider ou à vérifier, une distinction peut être faite selon la question de durabilité (par exemple environnementale, sociale, de gouvernance). Toutefois, dans la perspective de la description des méthodologies, la distinction selon la nature des informations évaluées, qu'elles soient quantitatives ou qualitatives, semble plus rationnelle. Cette dernière approche a donc été retenue dans le présent document.

La série ISO 14019 fournit une présentation cohérente de l'intégralité de la validation/vérification des informations en matière de durabilité, et donne des exigences générales et spécifiques pour les processus de validation/vérification.

En résumé, la série ISO 14019 comprend les parties suivantes:

- l'ISO 14019-1 (le présent document) contient la terminologie, les principes et les exigences générales applicables à la validation et à la vérification;
- l'ISO 14019-2 contient les principes et les exigences spécifiques pour les processus de vérification;
- l'ISO 14019-3¹⁾ contient les principes et les exigences spécifiques pour les processus de validation;
- l'ISO 14019-4 contient les principes et les exigences spécifiques pour les organismes de validation/vérification et leur personnel, les validateurs et les vérificateurs, en plus des exigences génériques de l'ISO/IEC 17029.

1) En cours d'élaboration. Stade au moment de la publication: ISO/AWI 14019-3:2025.